



CAPS

**Carrefour d'Accompagnement
Public Social**

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2019 - 2023

Au-delà du Handicap :

**Un parcours pour chacun,
Un projet pour tous**



Carrefour d'Accompagnement Public Social

Éditorial	page 3
Préambule	page 4
Le CAPS d'hier à aujourd'hui	page 5
Le public	page 6
Ce qui nous rassemble	pages 7 à 8
Les services d'accompagnement	pages 9 à 12
• Le Pôle Travail Adapté et Insertion	page 9
• Le Pôle Accueil Spécialisé	page 10
• Le Pôle Médico-Social	page 11
• Les services transversaux	page 12
Les services supports	pages 13 à 14
• Le Pôle Ressources Humaines	page 13
• Le Pôle Finances	page 13
• Le Pôle Développement et Offre	page 13
• Le Pôle Patrimoine, système d'information	page 14
Les partenariats	page 14
Nos orientations 2019 - 2023	pages 15 à 29
Orientation 1 : Promouvoir l'autonomie, la qualité de vie et la santé	pages 16 à 17
• Axe 1.1 : Santé	page 16
• Axe 1.2 : Autonomie et inclusion	page 17
• Axe 1.3 : Vie sociale	page 17
Orientation 2 : Faire évoluer notre offre médico-sociale pour améliorer la réponse aux besoins des usagers sur les territoires	pages 18 à 20
• Axe 2.1 : Fluidification du parcours de l'utilisateur	page 18
• Axe 2.2 : Accompagnements complexes	page 19
• Axe 2.3 : Personnes vieillissantes	page 20
Orientation 3 : Renforcer l'ouverture de l'établissement sur son environnement	pages 21 à 23
• Axe 3.1 : Collaborations internes	page 21
• Axe 3.2 : Partenariats	page 22
• Axe 3.3 : Ressources familiales et bénévoles	page 23
Orientation 4 : Promouvoir droits, participation des usagers et prévention des risques	pages 24 à 25
• Axe 4.1 : Garantir les droits et la participation des usagers	page 24
• Axe 4.2 : Garantir la mise en œuvre d'un projet adapté à chacun	page 24
• Axe 4.3 : Protéger et prévenir	page 25
Orientation 5 : Conforter le pilotage et la transversalité	pages 26 à 29
• Axe 5.1 : Ressources humaines	page 26
• Axe 5.2 : Ressources financières	page 27
• Axe 5.3 : Développement et Offre	page 28
• Axe 5.4 : Ressources patrimoniales et systèmes d'information	page 29
Évaluation	page 30
Glossaire & structures du CAPS	page 31

Depuis près de 30 ans, le CAPS, Carrefour d'Accompagnement Public Social, propose à des personnes fragilisées par leur situation de handicap de les accompagner pour les aider à construire leur parcours de vie selon leurs aspirations.

C'est dans la continuité de cet engagement que s'est construit ce Projet d'Établissement.

Soucieux avant tout de recueillir l'avis de la totalité des acteurs du CAPS (usagers, familles ou représentants légaux, bénévoles, professionnels), c'est au travers de nombreuses rencontres que nous avons pu rassembler les idées maitresses de ce Projet d'Établissement : au-delà du handicap de chaque personne concernée, il s'agit d'écrire un projet utile pour tous et qui respecte scrupuleusement le parcours de chacun.

En remerciant chacun de ceux qui ont participé à ces réflexions, d'une grande richesse, je souhaite à ce Projet d'Établissement 2019-2023 qu'il nous porte pendant les 5 ans à venir, pour continuer à apporter des réponses qui ne laissent personne de côté et qui permettent à chacun de trouver sa place dans la société, quelle que soit sa différence.

Jean-Pierre BOISSONNAT
Directeur général du CAPS

Préambule

Ce projet pose tout à la fois le cadre de notre action et dessine la voie que nous emprunterons pour les cinq ans à venir. Il constitue une référence partagée par l'ensemble des acteurs du CAPS.

Il s'inscrit dans les orientations des politiques nationale, régionales et départementales.

Ancré au plus près des acteurs de terrain, il a été élaboré en nous appuyant sur :

- Le recueil de la parole des personnes accompagnées, des familles / représentants légaux et bénévoles ;
- Les orientations de nos contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ;
- L'analyse et la mise en perspective de nos professionnels ;
- Les orientations du plan régional de santé Grand Est et des schémas départementaux de Meurthe-et-Moselle et de la Marne.

Il s'agit d'un **projet de service public au bénéfice de chaque personne que nous accompagnons** au quotidien.

Les orientations et objectifs qui y figurent seront mis en œuvre de manière transversale, par pôle ou déclinés dans les projets de service.

Les avancées du projet seront régulièrement évaluées et ajustées en fonction du besoin.

Le CAPS, d'hier à aujourd'hui

le CAPS

Le CAPS fonde son action dans une longue tradition d'accompagnement des publics les plus vulnérables.

Dans sa configuration actuelle, le **C**arrefour d'**A**ccompagnement **P**ublic **S**ocial a été créé à la suite de la restructuration de l'Hospice civil de Rosières-aux-Salines, des établissements locaux de Blâmont, Cirey, Thiaucourt et de la reprise d'une association dans la Marne.

Nous avons développé notre offre dans le souci d'apporter des réponses de proximité, souvent innovantes afin de répondre aux besoins des usagers sur nos territoires d'implantation.

Aujourd'hui, le CAPS rassemble :

- 33 services implantés en Meurthe-et-Moselle et dans la Marne ;
- 600 salariés ;
- 1100 places agréées ;
- 43 millions d'euros de budget.

Le public

La parfaite connaissance des publics accueillis et de leurs besoins constitue le socle de notre approche professionnelle.

Elle sert de base à la définition de notre stratégie et guide l'actualisation de nos projets de service.

Le CAPS a vocation à **accompagner les personnes tout au long de leur parcours de vie.**

Service public engagé pour et avec les bénéficiaires de nos actions, nous en adaptons la mise en œuvre de manière dynamique en fonction de l'évolution des besoins des publics accueillis.

Nous plaçons notre action **au service de tout citoyen en situation de vulnérabilité.**

Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle, d'un polyhandicap avec ou sans déficience intellectuelle associée, de troubles des apprentissages, du comportement, du langage, personnes atteintes de handicaps rares, syndrome de Prader Willi, troubles de l'attachement, problématiques psychiatriques sont autant de profils qui font la richesse et la diversité des usagers du CAPS.

Comme nous le verrons dans nos orientations, il va nous falloir faire face à des enjeux majeurs concernant l'accompagnement des publics.

Personnes sans solutions, accompagnements complexes ou problématique spécifique des personnes handicapées vieillissantes, constituent autant de défis à relever pour répondre aux besoins des personnes que nous accompagnons.

Ce qui nous rassemble

Des valeurs communes et partagées constituent le socle de notre action.

Elles posent les bases de la relation d'aide que nous mettons en place auprès des personnes accompagnées.

Liberté, égalité... solidarité, nous veillons à accorder à chacun les mêmes droits que ce soit en terme de personnalisation de l'accompagnement, d'accès aux soins, de vie sociale, de citoyenneté ou encore d'exercice du culte.

Nous sommes attachés à permettre à la personne d'effectuer ses propres choix, de s'exprimer, de s'épanouir au mieux et ce, quelles que soient ses capacités et ses spécificités.

La solidarité s'exprime au travers de notre engagement et du principe d'entraide mutuelle que nous défendons.

La bienveillance constitue l'esprit des principes d'accompagnement que nous défendons avec nos équipes. Elle passe au quotidien par l'attention et le respect de la personne accompagnée, de son histoire de vie, de ses projets, de ses capacités et de ses besoins, de ses droits et de ses devoirs.

Le travail sur les recommandations des bonnes pratiques professionnelles et la promotion de la bientraitance sont déployés au service de la qualité d'accompagnement.

L'inclusion, nous reconnaissons chacun en tant qu'individu et citoyen à part entière.

Nous mettons tout en œuvre pour qu'il trouve toute sa place pour contribuer à la vie en société.

Nos professionnels œuvrent pour favoriser l'inclusion pour et avec la personne handicapée et ce, dans toutes ses dimensions : familiale, scolaire, professionnelle, économique, culturelle, par l'habitat...

Ce qui nous rassemble

Le professionnalisme, nos équipes pluri-professionnelles sont rassemblées autour de l'objectif d'apporter un accompagnement de qualité et des prestations à hauteur des besoins et droits de l'utilisateur.

Être professionnel au CAPS, c'est notamment :

- Être capable de s'adapter en fonction de son environnement et des besoins du public ;
- Réinterroger ses pratiques et savoir se remettre en question ;
- Pratiquer la culture positive de l'erreur ;
- Être respectueux et bienveillant avec chacun ;
- Savoir communiquer simplement et faire preuve d'esprit d'équipe.

Les services d'accompagnement

le CAPS

Le CAPS propose un accompagnement dans différents services structurés en 3 pôles-métiers, dont l'action est confortée par des services transversaux. Ils prennent en compte toutes les dimensions et les différentes phases du parcours de vie de l'utilisateur.

Le Pôle Travail Adapté et Insertion

Il accueille des personnes adultes reconnues handicapées par la CDAPH qui sont momentanément ou durablement dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle dans le secteur ordinaire de travail.

Les 5 ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) offrent des conditions de travail aménagées et un accompagnement adapté aux usagers.

En appui à cette organisation, chaque ESAT compte un éducateur d'accompagnement professionnel, spécialisé dans l'accompagnement des travailleurs handicapés vers un milieu ordinaire, et qui coordonne ses actions avec les dispositifs d'emploi accompagné.

Le service commercial assure la promotion et le développement des activités des travailleurs d'ESAT.

Ces personnes peuvent être accueillies en Foyer d'Hébergement à Dombasle, à Rosières ou à Angomont. Le projet de ces services est orienté autour des actes de la vie quotidienne, de l'accompagnement social, de la gestion du temps, des loisirs, de la santé et des biens.

Le SARPA (Service d'Accompagnement en Résidence pour personnes âgées) garantit la continuité du parcours des usagers partis en EHPAD.

Dispositif innovant expérimental : le Dispositif d'Accompagnement par un Service d'Aide par le Travail (DASAT) est une innovation qui, en réponse à l'évolution des besoins de certains publics, utilise le théâtre comme vecteur de professionnalisation et de « réhabilitation ».

Le Pôle Accueil Spécialisé

Le Pôle Accueil Spécialisé accompagne des adultes qui bénéficient d'un minimum d'autonomie dans les gestes essentiels et les actes de la vie quotidienne, mais ne sont pas en capacité de travailler, même en milieu protégé.

Ainsi, dans les Foyers d'Accueil Spécialisés, que ce soit en hébergement, en accueil temporaire ou en accueil de jour, les principes d'accompagnement du public reconnu par la CDAPH, reposent principalement sur les actes de la vie quotidienne, les activités de socialisation, mais aussi les activités de loisirs.

La dimension soin y est assurée par un réseau de professionnels de santé ou par le SAMSAH, en complémentarité avec les équipes d'accompagnement social.

L'Accueil d'Urgence centre son action sur les personnes adultes reconnues handicapées par la CDAPH relevant souvent d'accompagnements complexes, sans solution d'hébergement, en situation d'urgence ou nécessitant une rupture institutionnelle.

Les Résidences Accompagnées pour personnes âgées accueillent des personnes en perte d'autonomie.

Le Foyer Intermédiaire est un lieu de passage inscrit dans la continuité de la filière de réhabilitation psycho-sociale du CPN. Il constitue également un lieu d'observation et de préparation à l'orientation. Il héberge des adultes handicapés dont les troubles comportementaux nécessitent la construction d'un parcours d'insertion et de socialisation personnalisé avant l'accueil dans une structure sociale ou médico-sociale adaptée.

Dispositif innovant expérimental : la Résidence Autonomie Accompagnée (R2A) est un dispositif spécifique pour les personnes âgées en souffrance psychique.

Les services d'accompagnement

le CAPS

Le Pôle Médico-Social

Le Pôle Médico-Social offre, de l'enfant à l'adulte, un accompagnement orienté vers les actes de la vie quotidienne pour des personnes ayant un besoin d'accompagnement renforcé. Le pôle propose un accompagnement global coordonné dans toutes les dimensions du « prendre en soin » (soigner et prendre soin).

Nos services sont des services médico-sociaux, de vie, d'animation qui s'inscrivent dans une volonté constante d'apporter une dimension éducative, cognitive, de développement ou de maintien des acquis. Ils investissent également la prévention afin de limiter la dimension curative. En effet, dans tous les cas, nous défendons la volonté d'apporter le bien-être aux personnes.

Le secteur enfance est couvert par un IME (Institut Médico-Éducatif) et un SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile).

Les services adultes comportent des Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) qui accueillent des usagers polyhandicapés et des personnes victimes d'accident de la vie tels que traumatismes crâniens, accidents de la circulation, accidents vasculaires cérébraux, maladie neuro-dégénérative...

Un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) accueille des adultes autistes en hébergement complet.

Le foyer d'hébergement et de vie CERMES, accompagne avec l'appui d'un SAMSAH dédié, des personnes atteintes du syndrome de Prader Willi.

Des services transversaux

Le SAMSAH et le SAVS sont des services qui ont vocation à intervenir au domicile de personnes handicapées, de manière souple et transversale sur les dimensions soins, vie quotidienne et vie sociale.

Le CAPS compte plusieurs psychologues.

Un psychologue fait partie de l'équipe pluridisciplinaire de chaque service. Il participe à des réunions du service. Le psychologue réalise des bilans des usagers. Il est à leur disposition pour des entretiens individuels et peut également leur proposer de participer à des groupes.

Le Service de Préposés d'Établissement Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs assure l'accompagnement et la gestion des mesures de protection de personnes adultes vulnérables (curatelles, curatelles renforcées, tutelles) conformément aux jugements ou aux ordonnances prononcés par le juge des tutelles.

Le Secrétariat de direction gère, au-delà des tâches courantes de secrétariat proprement dit (courrier, accueil, organisation des instances règlementaires de l'établissement), les démarches administratives liées à l'accueil, à l'admission et au parcours des usagers des pôles Accueil Spécialisé et Médico-Social, en particulier dans le cadre du déploiement d'outils informatiques.

Il favorise l'expression et la prise en compte de la parole de l'utilisateur dans les différentes commissions de l'établissement. Le service assure un rôle de médiation auprès des familles et harmonise l'action des bénévoles dans les services du CAPS.

Les services supports

le CAPS

Les services supports garantissent un pilotage cohérent et le soutien nécessaire aux services d'accompagnement concernant les fonctions mutualisées.

Le Pôle Ressources Humaines

Le pôle a pour mission de mettre en adéquation les compétences et niveaux de qualification des professionnels avec les besoins des usagers via notamment les recrutements, le plan de formation ou encore l'accompagnement au développement des compétences.

Il assure la gestion de la rémunération des agents et les accompagne dans la gestion de leur carrière en lien avec les besoins des différents services.

Le Pôle Finances

Le pôle garantit l'adaptation, la répartition et le développement des moyens financiers du CAPS selon les besoins des usagers. Il est le garant de la pérennité financière du CAPS en veillant à maintenir une rigueur dans la gestion financière et comptable et au suivi de l'activité des services.

Le Pôle Développement et Offre

Le pôle soutient le développement des bonnes pratiques et initiatives innovantes permettant de répondre aux besoins évolutifs des usagers. Il structure les processus principaux du CAPS en promouvant une culture qualité porteuse de sens. Le service aide par ailleurs au développement de partenariats, d'initiatives et de projets communs tout en assurant une communication interne et externe, valorisant les actions en faveur de la fluidification des parcours des usagers.

Les services supports

Le Pôle Patrimoine et système d'information

Le pôle garantit un cadre bâti sécurisé et adapté pour l'ensemble des usagers en fonction de leurs besoins, capacités et spécificités.

Il assure la mise en œuvre du système d'information du CAPS aussi bien sur les aspects réseaux, matériels que logiciels.

Dans ces domaines, il assure la veille et la mise en conformité avec les évolutions de la réglementation.

Les Partenariats

Des partenariats qui viennent enrichir nos dispositifs d'accompagnement

Les partenariats occupent une place essentielle dans le projet du CAPS.

Les partenariats institutionnels visent à la co-construction des parcours de nos publics dans la Marne et la Meurthe-et-Moselle.

Les partenariats de proximité visent, quant à eux, à une utilisation optimale des ressources disponibles à l'échelle du territoire d'implantation de nos services en réponse aux besoins spécifiques de nos usagers.

Les partenariats couvrent des domaines aussi variés que l'éducation, la santé, la psychiatrie, le sport, les loisirs ou encore la formation.

Nos orientations 2019 - 2023

Orientations du projet d'établissement du CAPS

Quel est le but de ces orientations ?

Elles répondent aux orientations des politiques publiques, aux enjeux identifiés par les parties prenantes du CAPS, aux besoins identifiés et aux attentes exprimées par les premiers acteurs du CAPS, ses usagers.

Comment seront-elles mises en œuvre ?

Ces orientations seront mises en œuvre de manière transversale et/ou déclinées spécifiquement dans les projets de service du CAPS. Elles cadrent et orientent notre action pour les 5 ans à venir.

Comment seront-elles évaluées ?

Un comité de suivi du projet d'établissement sera mis en place : il dressera chaque année un bilan des actions mises en œuvre et proposera si nécessaire des ajustements dans nos orientations et priorités d'action.

- **Orientation 1 :**
Promouvoir l'autonomie, la qualité de vie et la santé
- **Orientation 2 :**
Faire évoluer notre offre médico-sociale pour améliorer la réponse aux besoins des usagers sur les territoires
- **Orientation 3 :**
Renforcer l'ouverture de l'établissement sur son environnement
- **Orientation 4 :**
Promouvoir droits, participation des usagers et prévention des risques
- **Orientation 5 :**
Conforter le pilotage

Orientation 1
Promouvoir l'autonomie,
la qualité de vie
& la santé

Axe 1.1
Santé

OBJECTIF 1 : accompagner la santé par la prévention, le dépistage, l'éducation, notamment par :

- Le renforcement de l'éducation thérapeutique des usagers ;
- L'amélioration de la prévention du risque infectieux.

OBJECTIF 2 : mettre en cohérence l'organisation des ressources soins avec l'évolution des accompagnements par :

- Le recrutement d'un coordonnateur de soins ;
- Le renforcement de la sensibilisation et de la formation ;
- L'évolution du SAMSAH et du SAVS vers un ensemble de prestations thérapeutiques et sociales mobiles s'appuyant sur des ressources pluridisciplinaires et transdisciplinaires pour une réponse pluridimensionnelle coordonnée.

OBJECTIF 3 : renforcer la coordination des parcours de santé en territorialisant le dispositif.

Cela passe par le développement des liens avec les GHT, les réseaux, les professionnels libéraux de proximité, les Communautés Professionnelles de Territoire de Santé...

Axe 1.2 Autonomie et inclusion

OBJECTIF 1 : adapter les modes d'accueil, l'habitat, et les moyens humains en favorisant l'autonomie de la personne accompagnée.

- Faire évoluer et diversifier l'offre des prestations de l'IME et du SESSAD dans une optique inclusive ;
- Développer l'offre de logements autonomes ;
- Étudier l'opportunité de création d'appartements de transition.

OBJECTIF 2 : poursuivre les apprentissages dans le secteur adulte pour favoriser la progression ou le maintien des acquis dans un objectif d'autonomie.

OBJECTIF 3 : alléger le poids du collectif pour favoriser l'exercice du droit à la vie privée de chaque usager.

OBJECTIF 4 : mener une réflexion concernant l'appellation de certains lieux collectifs pour diminuer la stigmatisation parfois liée à certains termes (ex : foyer).

Axe 1.3 Vie sociale

OBJECTIF 1 : prendre en compte l'accompagnement social et l'accompagnement en soin dans le projet global de l'usager.

OBJECTIF 2 : repérer, prévenir et accompagner les situations de rupture des liens amicaux, sociaux et familiaux générant des risques d'isolement.

OBJECTIF 3 : externaliser certains ateliers, pour faciliter l'insertion / « l'intégration » sociale des usagers dans la cité.

Orientation 2
Faire évoluer notre
offre médico-sociale
pour améliorer la
réponse aux besoins
des usagers sur les
territoires

Axe 2.1
Fluidification du parcours de l'usager

OBJECTIF 1 : évaluer les besoins pour piloter les orientations des services.

OBJECTIF 2 : adapter l'accompagnement à l'évolution des besoins des usagers :

- Favoriser l'accueil temporaire sur l'ensemble des territoires et par type de services ;
- Diversifier les modalités d'accueil en MAS (hébergement temporaire, accueil de jour, domicile) ;
- Étudier l'opportunité de création d'appartements de transition afin de permettre une fluidification des parcours de vie des usagers (publics MAS TC ou en Foyer intermédiaire, jeunes adultes porteurs de TCC) ;
- Diversifier les activités en ESAT en fonction des besoins des travailleurs et du contexte socio-économique de chaque territoire, en favorisant, chaque fois que ce sera possible, la transition vers le milieu ordinaire.

OBJECTIF 3 : mieux identifier les points de rupture, anticiper les transitions et mieux accompagner les changements dans le parcours de vie, que ce soit au passage à la majorité, en sortie d'IME, lors d'un changement de structure ou pour l'après soixante ans.

Axe 2.2

Accompagnements complexes

Orientation 2
Faire évoluer notre
offre médico-sociale
pour améliorer la
réponse aux besoins
des usagers sur les
territoires

OBJECTIF 1 : développer l'offre sociale et professionnelle par la création ou l'adaptation des structures et des modes d'accompagnement.

- Évaluer la pertinence de créer un dispositif permettant un accompagnement adapté aux usagers en situation complexe avec troubles graves du comportement (ex : projet de création d'un centre de ressources pour usagers polyhandicapés avec TCC) ;
- Développer des activités adaptées aux publics ayant des troubles du comportement (sport, relaxation...) ;
- Assurer un accueil et un accompagnement efficaces des usagers présentant un syndrome Prader Willi en considérant les déficiences et fragilités associées.
- Proposer des dispositifs permettant de répondre aux besoins de jeunes usagers en aménagement CRETON sans solution actuelle.

OBJECTIF 2 : garantir l'évolution des compétences de nos professionnels par un processus de formation continue et adaptée à l'évolution des publics les plus complexes.

Orientation 2
Faire évoluer notre
offre médico-sociale
pour améliorer la
réponse aux besoins
des usagers sur les
territoires

Axe 2.3 **Personnes vieillissantes**

OBJECTIF 1 : adapter l'accompagnement aux besoins des usagers vieillissants.

- Analyser précisément les besoins ;
- Améliorer la prise en compte des besoins des usagers vieillissants (ESAT, FAS, MAS,...) ;
- Adapter les projets de service aux rythmes, niveaux des usagers et travailler la cohabitation intergénérationnelle.

OBJECTIF 2 :

- Adapter le développement des résidences accompagnées personnes âgées et autres dispositifs innovants au regard de l'expérience des résidences de Cirey, Villerupt ou autres ;
- Évaluer la nécessité de créer des places de FAM ou de MAS pour renforcer l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

OBJECTIF 3 : anticiper, préparer et suivre l'intégration d'usagers vieillissants vers une autre structure ou à la retraite ; défendre chaque fois que cela est possible le droit de ne pas perdre son domicile.

Axe 3.1 Collaborations internes

Orientation 3 Renforcer l'ouverture de l'établissement sur son environnement

OBJECTIF 1 : mieux connaître les différents services et professionnels du CAPS et l'organisation interne dans un but d'enrichissement mutuel et d'harmonisation des pratiques.

OBJECTIF 2 : décloisonner, favoriser les collaborations internes ; travailler la complémentarité et l'articulation entre services dans l'intérêt du parcours de l'utilisateur.

OBJECTIF 3 : mutualiser les connaissances et les compétences entre professionnels (ex : retours sur formation avec partage des acquis en équipe ou de manière plus élargie).

OBJECTIF 4 : avoir une connaissance des compétences particulières présentes dans l'établissement pour pouvoir y recourir en cas de besoin (ex : langue des signes, connaissance d'un handicap rare...)

Orientation 3
Renforcer l'ouverture de
l'établissement sur son
environnement

Axe 3.2
Partenariats

OBJECTIF 1 : mieux connaître et mobiliser les partenariats actuels.

OBJECTIF 2 : renforcer les réseaux de proximité à l'échelle de chaque territoire et en réponse à chaque type de parcours.

OBJECTIF 3 : renforcer les partenariats avec le secteur sanitaire, identifier les acteurs ressources des secteurs sanitaires et notamment des hôpitaux de proximité et les services de psychiatrie.

OBJECTIF 4 : développer les partenariats permettant de mieux accompagner les handicaps complexes (psychiatrie, déficience auditive, déficience visuelle...).

OBJECTIF 5 : développer le partenariat comme moyen de formation.

OBJECTIF 6 : développer les partenariats permettant l'accès à l'autonomie hors institution (loisirs adaptés, vacances adaptées, retours en famille...).

Axe 3.3 Ressources familiales et bénévoles

Orientation 3 Renforcer l'ouverture de l'établissement sur son environnement

OBJECTIF 1 : promouvoir des dispositifs pour soutenir les proches aidants.

OBJECTIF 2 : repérer et mobiliser la connaissance que l'aidant a de la personne accompagnée à chaque fois que cela peut enrichir le parcours et/ou faciliter l'accompagnement.

OBJECTIF 3 : identifier les compétences des bénévoles et les mettre en relation avec les besoins des services.

OBJECTIF 4 : favoriser et organiser l'ouverture des services sur leur territoire.

Orientation 4
Promouvoir les droits,
la participation des
usagers & la prévention
des risques

Axe 4.1

Garantir les droits et la participation des usagers

OBJECTIF 1 : mettre l'accent sur le recueil de l'expression des usagers en s'assurant que l'utilisateur demeure acteur de son projet tout au long de son parcours de vie.

OBJECTIF 2 : garantir l'accès aux informations utiles (lois, documents,...) pour les usagers lecteurs et non lecteurs. Cela passe également par un accès facilité aux outils et technologiques actuelles (matériel informatique, accès internet...).

OBJECTIF 3 : s'assurer de la connaissance par tous des droits et devoirs de chacun.

OBJECTIF 4 : promouvoir une culture de la bientraitance (outils, formations).

Axe 4.2

Garantir la mise en oeuvre d'un projet adapté à chacun

OBJECTIF 1 : favoriser l'expression et la communication des usagers par des moyens adaptés pour mieux évaluer leurs besoins et attentes

OBJECTIF 2 : formaliser la méthodologie d'élaboration des projets personnalisés (méthode, suivi, application) avec un tronc commun adaptable par type de service.

OBJECTIF 3 : élaborer, mettre en oeuvre, évaluer et ajuster le projet personnalisé pour chaque usager.

Axe 4.3 Protéger et prévenir

**Orientation 4
Promouvoir les droits,
la participation des
usagers & la prévention
des risques**

OBJECTIF 1 : analyser les pratiques professionnelles et les faire évoluer pour répondre au mieux aux besoins.

OBJECTIF 2 : formaliser et renforcer la politique de prévention et de gestion des risques.

OBJECTIF 3 : former les professionnels en lien avec les problématiques hors champ du handicap (vie affective, sexualité et dignité, parentalité, dépendance / toxicomanie, troubles de la conduite, démences, TCC...).

OBJECTIF 4 : chercher à concilier liberté et sécurité sur nos différents services.

Orientation 5 Conforter le pilotage et la transversalité

Axe 5.1 Ressources humaines

OBJECTIF 1 : anticiper, développer et promouvoir les compétences en adéquation avec l'évolution des besoins des usagers, des services et de la réglementation.

- Développer une offre de formation permettant d'adapter les compétences des professionnels aux évolutions des profils des usagers et de leurs besoins ;
- Accompagner l'utilisation des recommandations des bonnes pratiques professionnelles (RBPP) et l'analyse des pratiques professionnelles.
- Identifier, valoriser et mobiliser les compétences internes.

OBJECTIF 2 : rapprocher des besoins de l'établissement, les compétences et le potentiel identifiés chez les professionnels pour construire avec eux leur parcours.

OBJECTIF 3 : faciliter la mobilité interne afin de dynamiser les parcours et de favoriser le développement de compétences nouvelles.

OBJECTIF 4 : identifier et analyser finement les différentes causes de l'absentéisme afin de mettre en œuvre des actions correctives adaptées aux différentes situations.

OBJECTIF 5 : accompagner le développement des compétences des managers afin de s'adapter en continu aux évolutions du secteur et aux exigences qui en découlent.

Axe 5.2 Ressources financières

Orientation 5 Conforter le pilotage et la transversalité

OBJECTIF 1 : garantir la maîtrise des moyens financiers mis à disposition dans le cadre des CPOM.

OBJECTIF 2 : simplifier les procédures de dépenses et de recettes par le déploiement d'outils modernes de paiement comme le recouvrement.

OBJECTIF 3 : anticiper puis adapter l'évolution des besoins financiers sur les différents pôles du CAPS avec une répartition des crédits plus souple telle que le permet l'EPRD.

OBJECTIF 4 : développer la politique d'achat en mutualisant et en faisant davantage appel aux groupements d'achats tout en veillant à développer une relation de qualité avec les acteurs de proximité.

OBJECTIF 5 : fiabiliser les processus de facturation tout en pilotant davantage l'activité de l'établissement.

Orientation 5 Conforter le pilotage et la transversalité

Axe 5.3 Développement et Offre

OBJECTIF 1 (qualité) : accompagner la dynamique qualité et gestion des risques en concertation avec les acteurs du CAPS :

- Insuffler une culture d'évaluation et d'amélioration continue des services du CAPS.
- Formaliser, mettre en œuvre et ajuster si nécessaire la stratégie qualité, en sensibilisant les professionnels et en facilitant leur appropriation de la démarche.
- Structurer, simplifier et harmoniser les processus clés qui vont cadrer le fonctionnement du CAPS et l'organisation qui en découle.

OBJECTIF 2 (communication) : soutenir le développement de la communication interne pour renforcer la cohésion entre les acteurs et la cohérence de nos actions.

OBJECTIF 3 (communication) : valoriser, rendre visible et lisible l'action des acteurs du CAPS tant en interne qu'en externe.

OBJECTIF 4 (développement) : apporter des réponses innovantes prenant en compte les besoins émergents des usagers, le contexte territorial et les évolutions des politiques publiques.

OBJECTIF 5 (développement) : contribuer à la concrétisation des axes de développement présentés dans les orientations 1 à 4 du présent projet.

Axe 5.4

Ressources patrimoniales & systèmes d'information

Orientation 5 Conforter le pilotage et la transversalité

OBJECTIF 1 (patrimoine) : en lien avec les acteurs de terrain, anticiper et prioriser l'adaptation du patrimoine au regard de l'évolution des besoins des publics et des projets de services qui y répondent.

OBJECTIF 2 (patrimoine) : adapter le cadre bâti et l'équipement des services aux enjeux de l'autonomie et du vieillissement.

OBJECTIF 3 (patrimoine) : veiller à l'accessibilité pour tous, la durabilité et la performance dans les choix de construction et d'aménagement.

OBJECTIF 4 (systèmes d'information) : actualiser le schéma directeur des systèmes d'informations (infrastructures, matériels et logiciels) pour mieux répondre aux besoins des usagers et des professionnels dans le respect de la réglementation.

OBJECTIF 5 (systèmes d'information) : accompagner le développement des compétences des utilisateurs en informatique (travail sur les formations initiales, recherche de compétences à l'embauche, formation pendant le parcours).

OBJECTIF 6 (systèmes d'information) : favoriser un accès informatique indépendant pour les usagers sur leur lieu de vie privée.

Avancées de notre projet

Ce projet soutiendra les actions menées au sein du CAPS pour les cinq années à venir.

Les projets de service s'articuleront avec le projet d'établissement sous la coordination et le pilotage des Directeurs de pôles.

Une commission ad hoc sera constituée pour s'assurer de l'avancée de la réalisation des objectifs de ce Projet d'Établissement. Celui-ci sera ainsi évalué annuellement et ajusté autant que nécessaire.

Les avancées du projet feront l'objet d'une communication aux instances officielles du CAPS.

Glossaire

- **CAPs** : Carrefour d'Accompagnement Public social
- **CDAPH** : Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- **CERMES** : Centre de Ressources Médico-Social
- **CPN** : Centre de Psychothérapie de Nancy
- **CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- **DASAT** : Dispositif d'Accompagnement par un Service d'Aide par le Travail
- **EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes
- **EPRD** : État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
- **ESAT** : Établissements et Services d'Aide par le Travail
- **FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé
- **FAS** : Foyer d'Accueil Spécialisé
- **FH** : Foyer d'Hébergement
- **FI** : Foyer Intermédiaire
- **GHT** : Groupement Hospitalier de Territoire
- **IME** : Institut Médico-Éducatif
- **MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée
- **R2A** : Résidence Autonomie Accompagnée
- **RBPP** : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
- **SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- **SAPMO** : Service d'Accompagnement Professionnel en Milieu Ordinaire
- **SARPA** : Service d'Accompagnement en Résidence pour Personnes Âgées
- **SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- **SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
- **TAI** : Travail Adapté et Insertion
- **TC** : Traumatisé Crânien
- **TCC** : Troubles du Comportement et de la Conduite

Structures du CAPS

- **Annexe d'Angomont et de Badonviller**
Site de Badonviller - Avenue de la Division Leclerc - 54540 BADONVILLER
Site d'Angomont - 26 Grande Rue - 54540 ANGOMONT
- **CERMES de Dombasle** - 1 rue Sainte-Hélène - 54110 DOMBASLE-SUR-MEURTHE
- **DASAT théâtre** - Rue Marcel Simon - 54320 MAXÉVILLE
- **ESAT PES** - 6 allée Bonnetons - 54420 PULNOY
- **ESAT PMS** - 20 Ter rue de la Victoire - 54530 PAGNY-SUR-MOSELLE
- **ESAT PSR** - 4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES
- **ESAT RS** - 4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES
- **ESAT STL** - ZAE La Faiëncerie - 3 rue des Frères Mougins - 54300 LUNÉVILLE
Antenne d'Angomont - 7bis Grande Rue - 54540 ANGOMONT
- **FAM de Bayon** - Route de Baccarat - 54290 BAYON
- **FAS de Blâmont** - 80 rue du 18 Novembre - 54450 BLÂMONT
- **FAS de Cirey** - 21-23 rue Raymond Poincaré - 54480 CIREY-SUR-VEZOUZE
- **FAS de Lunéville** - 4, rue de la Barollière - 54300 LUNÉVILLE
- **FAS de Mont-Bonvillers** - Rue du Baron d'Huart - 54111 MONT-BONVILLERS
- **FAS de Rosières** - 4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES
- **FAS de Thiaucourt** - 5 b rue du Cimetière & Rue du Moulin Bas - 54470 THIAUCOURT
- **FH Dombasle** - 13B rue Carnot - 54110 DOMBASLE-SUR-MEURTHE
- **FH Rosières** - 4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES
- **FI - FAS de jour d'Essey** - 3A, avenue de l'Europe - 54270 ESSEY-LÈS-NANCY
- **IME de Châlons** - 47, avenue du Général de Gaulle - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
- **MAS Chanzy** - 3 rue Edmond Buat - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
- **MAS de Gaulle** - 47, avenue du Général de Gaulle - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
- **MAS Parisot** - 4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES
- **MAS des Vosges** - Avenue des Vosges - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES
- **RA de Cirey « Emilie du Châtelet »** - 2 rue des Pervenches - 54480 CIREY-SUR-VEZOUZE
- **RA de Villerupt « Stéphane Hessel »** - 18 avenue René Grandpierre - 54190 VILLERUPT
- **R2A** - 3961, avenue Paul Muller - 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
- **SAMSAH** - 4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES
- **SARPA** - 4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES
- **SAVS** - 4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES

Glossaire & Structures du CAPS

Projet d'établissement du CAPS
2019 - 2023

Carrefour d'Accompagnement Public Social
4, rue Léon Parisot
54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES